

Date de convocation : 16/06/2026

Délibération N° 2026/07/064

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	26
Quorum :	14

**OBJET : Convention constitutive du groupement de commande : service de télécommunications fixes, mobiles et internet**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, DAVID Claudia, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, WATTEBLED Stéphane, MEGE Jennifer, ANTONICELLI Thomas, DIENON Grégory, GOINEAU Sophie, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, GONCALVES Charlotte, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BERTOT Jacques pouvoir à PANNAUD Eric, FOURNALES Sandrine pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, PINTO DE MATOS Maud pouvoir à LABROUSSE Marie, GUERIN Florian pouvoir à GAUDIN Julie.

Excusée : JEAN Ludivine.

Secrétaire de séance : BARON Arnaud.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6, L2113-7 et R2123-4,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Considérant qu'au vu des similitudes des besoins, des perspectives d'économie financières et de l'homogénéité de gestion en découlant, Saintes Grandes Rives l'Agglo, les communes du territoire et le CCAS de Saintes ont décidé de constituer un groupement de commande pour les services de télécommunications fixes, mobiles et internet,

Considérant que Saintes Grandes Rives l'Agglo est proposée en qualité de coordonnateur,

Considérant que le coordonnateur est chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure du marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés, le cas échéant.

Chaque membre du groupement s'engage à assurer l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins,

Considérant que la principale caractéristique du groupement est le choix par ses membres de l'entreprise chargée des services de télécommunications fixes, mobiles et internet,

Considérant le projet de convention constitutive du groupement joint à la présente délibération,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve le lancement d'un groupement de commande pour les services de télécommunications fixes, mobiles et internet constitué de Saintes Grande Rive l'Agglo, des communes du territoire, du CCAS de Saintes,**
- **désigne Saintes Grandes Rives l'Agglo en qualité de coordonnateur du groupement,**
- **approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe,**
- **autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Eric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Arnaud BARON

